

Reproduction et migration
Les Églises protestantes coréennes : un lieu de reproduction culturelle pour les migrants ?

Hui-yeon KIM

MCF, Membre titulaire de l'ASIEs(INALCO), membre associé du Césor (EHESS)

Depuis la fin des années 1990, la Corée du Sud voit arriver des travailleurs étrangers, majoritairement en provenance des pays en Asie du Sud-Est. Ils peuvent aujourd'hui résider légalement jusqu'à 4 ans et 10 mois dans le pays. Ils ne sont pas considérés comme des « immigrants » destinés à rester dans le pays. Cette population, qui est même exclue du programme de « multiculturalisme » mené par le gouvernement coréen, est en grande partie prise en charge par des institutions religieuses notamment les Églises catholiques et protestantes.

Dans cette communication, j'analyserai plus particulièrement le cas des Églises protestantes accueillant ces étrangers. Ces Églises abritent plusieurs communautés dirigées par des prédicateurs du pays d'origine et encadrées par des fidèles coréens. Les nouveaux membres venus de pays où la religion protestante est minoritaire, tels que le Cambodge, les Philippines et l'Indonésie, et influencés par des traditions socio-religieuses très différentes, assistent à un culte protestant coréen, mais célébré dans leur langue. Des cours de coréen sont organisés et les soins médicaux leur sont délivrés gratuitement.

Peut-on alors considérer la constitution de communautés « ethno-nationales » au sein de ces Églises comme un modèle intégrateur grâce à un effort de transmission d'une forme de culture coréenne teintée du protestantisme ?
